



## **SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE** **Calberson Île de France**

22 septembre 2023

### **Mais à quoi joue la Direction de Calberson IDF ?**

Depuis plusieurs mois, les élus CFDT ne cessent d'alerter la Direction sur les problèmes rencontrés par beaucoup de salariés du Calx et par des salariés en intérim.

#### **Les erreurs sur les paies, CA SUFFIT !**

La directrice s'était engagée à régler ce problème, mais celui-ci persiste.... Les salariés n'en peuvent plus de subir cette situation qui met aussi à mal leurs familles. Il est inacceptable de travailler et ne pas recevoir son dû à la fin du mois !

#### **La Direction doit remédier à ce problème dans les plus brefs délais !!**

D'autre part, la CFDT ne cesse de se battre pour que les camarades intérimaires ne soient pas rémunérés en dessous de la rémunération appliquée dans l'entreprise, comme cela est prévu par le Code du travail. En agissant de la sorte, la Direction impose aux salariés intérimaires une inégalité de traitement qui relève de la discrimination.

Grâce à l'intervention des élus CFDT, la Direction a certes revalorisé le taux horaire des salariés intérimaires depuis le 1<sup>er</sup> août 2023. Toutefois, elle ne doit pas juste se mettre en conformité pour l'avenir, elle doit aussi corriger ce dysfonctionnement pour le passé. Il est important de préciser que les élus CFDT estiment que la direction tient des propos peu respectueux du cadre légal, considérant qu'elle n'a aucune obligation de rémunérer les intérimaires comme les salariés de l'entreprise et par conséquent de revaloriser leur taux horaire.

#### **Mais de qui se moque la direction, en affirmant une telle aberration ?**

**Pour la CFDT, l'entreprise doit rémunérer les salariés intérimaires sur la même base que les autres salariés. C'est pourquoi, la CFDT exige une régularisation de leur salaire avec effet rétroactif.**

De plus, la CFDT dénonce l'attitude de la Direction qui leur impose une forme de précarité, notamment pour ceux qui travaillent depuis plus de 18 mois consécutifs dans l'entreprise. En effet, ces salariés doivent être embauchés en CDI chez Calberson Ile de France, c'est d'ailleurs ce que définit la loi.





## **SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE** **Calberson Île de France**

**Que cela plaise ou non à la Direction, nul n'est censé ignorer la loi.**  
**Pour la CFDT, c'est clair : la Direction a des droits mais aussi des devoirs.**

Pour ce qui est des augmentations des salaires, nous mettrons prochainement tout en œuvre pour que tous les salariés, sans exception, puissent vivre dignement. En attendant, nous allons prochainement demander à la Direction qu'elle verse aux salariés une prime de fin d'année, en novembre 2023. En effet, la Direction se doit de reconnaître tous les efforts déployés par les salariés tout au long de l'année. Des salariés auxquels il a ainsi été demandé plus de polyvalence, plus de disponibilité et de productivité.

**Les élus CFDT resteront vigilants sur le respect**  
**de vos conditions de travail et de votre bien être.**

D'ailleurs, une lourde tâche nous attend, pendant la période des travaux qui est en cours.

**La CFDT sera toujours à vos côtés et restera ferme face à la Direction, afin de faire valoir vos droits et défendre vos acquis.**

**Nous privilégions toujours le dialogue à l'action.**

**Cependant, cette démarche a des limites. Si la Direction persiste à bafouer vos droits et à ne pas prendre en compte vos revendications légitimes, elle en assumera les conséquences.**

**Les représentants CFDT restent à votre disposition.**